L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE ET DU CONSEIL GENERAL — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN 13 MARS 1850

Imprimé et publié par [illegible] [illegible] [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS: MERCREDI MATIN, 13 MARS.

QUESTION DE L'ESCLAVAGE.

[illegible]

Les deux mesures se complètent mutuellement et sont destinées à satisfaire les plus exigens dans les deux camps. Les adversaires de l'esclavage, heureux de voir admettre la Californie dans l'Union, comme Etat libre, n'hésiteront pas à passer une loi coercitive pour l'extradition des esclaves fugitifs, et les hommes du Sud, d'une autre part, satisfaits de cette concession, se diront qu'après tout les habitans de la Californie ont eu le droit de se donner la Constitution qu'il leur plaisait avant de solliciter l'admission du nouvel Etat. Il est très probable que les choses se passeront ainsi, à moins que des évènemens imprévus ne viennent entraver la solution de la question.

(Correspondance de l'Abeille.)

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Baton Rouge, lundi, 4 12 heures et demie.

Chambre.—Une motion est faite pour l'élection d'un Orateur. Cette motion passe par 35 voix contre 34 [illegible]. Les whigs demandent qu'on remette l'élection jusqu'à demain 10 heures. Cette pétition ayant été rejetée, la Chambre a ordonné l'appel nominal, auquel 39 membres ont répondu, les whigs, à l'exception de 2 ou 3 ayant quitté la Chambre en masse.

M. Hingesou, le nouveau membre, a été assermenté. Les whigs s'entendront un caucus à 5 heures ce soir. Comme il y aura plusieurs candidats, je ne puis conjecturer lequel sera désigné.

9 heures du soir.

P. S.—Le caucus whig vient de terminer ses travaux. L'Hon. J. W. Walker est le candidat nommé par lui. Si les whigs présents étaient en force, il sera élu. Je doute du résultat, car il y a 6 ou 7 whigs absents et 2 ou 3 autres voteront pour M. Moise.

DÉPECHES TELEGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE.

NOUVEAUX AVIS PAR LE CANADA.

Baltimore, 9 mars.

Liverpool, 25 février.—Le café est lourd et les prix fléchissent. Le sucre est inactif, mais les prix n'ont pas varié. Rien de nouveau en fait de politique. Les fonds américains sont à 1/6 1/2.

Le nouveau ministre français, M. Bois-le-Comte, est arrivé par le steamer.

DEUXIÈME DÉPÊCHE.

Baltimore, 9 mars.

Les nouvelles du steamer ont fait baisser le prix du coton à New York. Pas de ventes. La farine et le blé sont faibles. Le café plus actif et prix [illegible]. [illegible] Les ventes de coton pour la dernière semaine ont été de 2000 balles. Les bons du Trésor sont à 113.

Les steamers *Georgia* et *Crescent City* sont arrivés avec des dates de la Californie plus récentes de deux semaines. Ils apportent pour [illegible] de dollars. Le marché à San Francisco est en général plus lourd. L'or était [illegible].

Les avis de Santa Fe annoncent que le colonel Calhoun a conclu un traité avec les indiens.

Théâtre des Variétés.—Le programme de la représentation de ce soir [illegible] *Diable à Paris* [illegible] et le grand ballet de la *Peri*.

[illegible]

THÉATRE D'ORLEANS.

Bénéfice de M. E. Prévost, chef d'orchestre.—Lucrèce Borgia.

[illegible]

La première représentation de *Lucrèce Borgia* a été [illegible] de Victor Hugo. [illegible] M. Prévost [illegible]

Un mot encore; la représentation de demain aura un cachet de solennité particulier, c'est presque un adieu, hélas! M. E. Prévost va nous quitter et le public ne saurait manquer de lui offrir de justes et touchants adieux. Les artistes [illegible]

JACQUES DE R....

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE

SÉNAT—RAPPORT OFFICIEL.

Lundi 25 Février 1850.

Le Sénat se réunit conformément à l'ajournement.

L'honorable J. B. Plauché, lieutenant gouverneur, au fauteuil.

[illegible]

Sur motion de M. Bryce, le Président fut prêter serment à M. Dorsey.

[illegible]

M. Dausw réclame la prise en considération de l'acte qui pourvoit au remplacement des documents publics détruits par l'incendie de la maison de cour de la paroisse Claiborne.—L'acte passe.

Sur motion de M. Dufour, le Sénat s'occupe de l'acte qui règle les attributions et les devoirs des différents conseils municipaux de la Nelle-Orléans et qui décrète l'élection de certains officiers municipaux.

Les six premières sections sont adoptées sans discussion.

La septième section est ainsi conçue:

"Il est de plus décrété que toutes les fois que, par une cause extraordinaire, une taxe additionnelle devra être nécessaire dans le courant de l'année, ladite taxe additionnelle ne sera légale qu'autant qu'elle sera sanctionnée par la majorité des votans légaux de la municipalité où l'on voudra prélever la taxe. L'élection aura lieu dans chaque ward respectif, dix jours après que le conseil en aura donné avis. Le vote sera pris de la même manière, pendant le même temps et sous la surveillance, l'inspecte ur et de greffiers, comme pour l'élection de maire et d'aldermen."

M. Bienvenu croit que la mesure ne tende à augmenter plutôt qu'à diminuer la taxe. Les propriétaires sont en minorité et il peut se faire que la majorité des votans sanctionne une taxe dont ils ne sentiront pas le poids. Il désirerait que l'honorable sénateur de la Nouvelle-Orléans entrât dans quelques explications.

M. Dufour—Cette section a été longuement méditée par le comité. Les taxes pèsent lourdement sur la ville de la Nouvelle-Orléans. L'impôt dépasse maintenant toutes limites, et c'est pour remédier à cet état de choses que la section a été insérée dans le bill. [illegible]

[illegible]

La section est adoptée.

Le Sénat s'occupe de la 8me section qui est ainsi conçue:

"Il est de plus décrété, etc., que les conseils des diverses municipalités auront le droit de prélever des taxes spéciales pour les améliorations locales, toutes les fois que les propriétaires qui en retirent un bénéfice sont sujets à être taxés spécialement en vertu de leurs actuelles pour le total du pour une partie des dépenses faites dans ce but. Toutes les fois qu'il sera nécessaire de faire un nouveau pavage dans une rue ou dans un passage déjà pavé, ceux dont les propriétés sont situées sur ladite rue ou sur ledit passage pourront aussi être [illegible] également dans la proportion établie par la loi [illegible]"

[illegible]

M. Bienvenu—Je reconnais la valeur de cette objection [illegible]

La section est supprimée.

[illegible]

M. Ray présente un mémoire des citoyens de la paroisse Morehouse, relatif à l'établissement d'un journal. Il en demande l'insertion au journal. Le mémoire est ensuite référé au comité des améliorations intérieures.

M. Cole, au nom du comité des réclamations, rapporte un acte pour renouveler certaines pensions.

[illegible]

Sur motion de M. Dufour, le Sénat s'occupe de l'acte relatif à la Compagnie de Navigation d'Orléans.

Après une courte discussion entre MM. Dufour, Sigur, Wadlin et Hereford, le Sénat ordonne l'impression du bill et le met à l'ordre du jour de mercredi prochain.

M. Ricker présente un mémoire des citoyens de Carroll [illegible].

M. Bryce introduit une résolution portant qu'un comité de trois membres sera nommé pour examiner s'il ne serait pas utile et nécessaire de réduire les dépenses de l'Etat. [illegible]

M. Ray—J'approuve complètement la résolution et j'espère que l'on fera quelque chose pour diminuer les dépenses de l'Etat.

M. Dausw—Je suis heureux que cette résolution ait été introduite. [illegible]

La résolution est adoptée et le président désigne MM. Sigur, Adams et Ricker pour former le comité.

Le Sénat s'occupe du projet de loi que M. Wadlin propose de substituer au bill introduit par M. Dufour pour régler les élections dans l'Etat.

Le substitut est lu une seconde fois et adopté après une courte discussion entre MM. Dufour, Wadlin, Sigur, Moore et Ray.

M. Dausw introduit la résolution suivante qui est adoptée:

Résolu que le Secrétaire du Sénat soit autorisé à employer pendant quelques jours un commis additionnel, dont le salaire sera puisé dans le fonds des dé[illegible] éventuelles du Sénat.

Le Secrétaire nomme M. George L. Adde, commis additionnel.

Le Sénat s'ajourne.

☞ Nous sommes priés d'appeler l'attention des marchands à la vente par catalogue, de marchandises de saison qui doit avoir lieu aujourd'hui, à 10 1/2 heures du matin, par le ministère de J. B. Biache, au magasin de MM. McDowell & Peck, No 96, rue Gravier.

BAYOU ST-JEAN ET CANAL CARONDELET.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE.

☞ Les citoyens de la Nlle-Orléans et principalement les habitans de la Première Municipalité sont priés de s'assembler jeudi soir, 14 courant, à 7 heures, à la Bourse St-Louis, pour prendre en considération l'acte récent de la Législature ayant rapport aux améliorations projetées au Bayou St Jean et Canal Carondelet, et de manière à prendre les mesures nécessaires pour obtenir le rappel de cette loi récemment adoptée, qui ajournerait indéfiniment les améliorations projetées.

Joaquin Viosca,	Roumage,	Surgi,
Edward Forstall,	Desmarais,	J. Depouilly,
James P. Freret,	Joseph Lanata,	Felix Labatut,
Eug. Rochereau,	J. B. Lepretre,	G. Cruzhart,
Cuthbert Bullitt,	A. D. Crossman,	J. Cavelier,
T. B. Blanchard,	J. W. Zacharie,	H. Legendre,
Philip Avegneau,	Alfred Hennen,	Wm. Henderson
	W. W. Montgomery.	

CROISSEZ ET MULTIPLIEZ, dit l'Ecriture—Les enfans des hommes doivent obéir avec joie à ce commandement. L'Elixir procréatif Juno Cordial du Dr. Larzetti est prescrit comme un restaurant dans les cas de débilité, impuissance, et toutes les irrégularités de la nature. Il ne promet rien qu'il ne puisse tenir. C'est le grand restaurateur des natures débiles, et c'est un remède certain pour les personnes mariées et sans progéniture. Il guérit également les émissions séminales, les débilités, les faiblesses des organes génitaux, les affections nerveuses, Leucorrhée, etc. C'est un remède souverain pour les maladies de poitrine, indigestions, faiblesses musculaires, souffrances physiques; il est d'un goût agréable et d'une valeur inqualifiable pour les personnes sans enfants.

☞ Attention. Toute bouteille qui ne porte pas la signature de Judson & Co, New York, (seul agent américain) est contrefaite.

En vente à la Nouvelle-Orléans par J. Wright & Co. No 151, rue Chartres, à la Havane, par J. Valdé.

13 mars—6m v et e

EN GROS ET EN DETAIL, aux prix de Paris.

PARFUMERIE DE PARIS.

L. MUSSY,

Manufacturier de Parfumerie fine, et de Savon de Toilette, a sa manufacture et son magasin rue de Chartres, No. 122, entre Conti et St. Louis.

2 déc—1an

FEUILLETON.

SUITE DES

Mémoires d'un Médecin.

LE COLLIER DE LA REINE.

L'Exécution—Suite.

Jeanne, surprise, mais ne voyant encore personne dans l'obscurité, n'osa rien demander de plus à son gardien.

Elle fit deux ou trois pas et s'arrêta. Un jour blafard donnait à la chambre où elle se trouvait comme l'aspect d'un intérieur de tombeau.

La lumière filtrait du haut d'un grillage antique par lequel, à travers les toiles d'araignées et la centuple couche d'une poussière séculaire, quelques rayons blafards parvenaient seuls à donner un peu de leur reflet aux murailles.

Jeanne sentit tout à coup le froid, elle sentit l'humidité de ce cachot; elle devina quelque chose de terrible dans les yeux flamboyans du porte-clés.

Cependant, elle ne voyait encore que cet homme; lui seul avec la prisonnière occupait en ce moment l'intérieur de ces quatre murs, tout verdis par l'eau échappée des châssis, tout moisis par le passage d'un air que n'avait jamais tiédi le soleil.

—Monsieur, dit-elle alors en dominant l'impression de terreur qui la faisait frissonner, que faisons-nous ici tous deux? Où est M. Vonlot que vous m'avez promis de me faire voir?

Le porte-clés ne répondit rien; il se retourna comme pour voir si la porte par laquelle ils étaient entrés était bien solidement refermée.

Jeanne suivit ce mouvement avec épouvante. L'idée lui vint, comme dans ces romans noirâtres de l'époque qu'elle avait affaire à l'un de ces geôliers, fameux amoureux de leurs prisonnières, qui, le jour où la proie va leur échapper par la porte ouverte de la cage, se font les tyrans de la *belle captive* et proposent leur amour en échange de la liberté.

Jeanne était forte, elle ne redoutait pas les surprises, elle n'avait point la pudeur de l'âme. Son imagination luttait avantageusement contre les caprices sophistiques de MM. Crébillon fils et de M. Louvet. Elle alla droit au geôlier avec un sourire de prunelle:

—Mon ami, dit-elle, que demandez-vous? Avez-vous à me dire quelque chose? Le tems d'une prisonnière, quand elle touche à la liberté, est un temps précieux. Vous semblez avoir choisi pour me parler un lieu de rendez-vous bien sinistre?

L'homme aux clefs ne lui répondit rien, parce qu'il ne comprenait pas. Il s'assit au coin de la cheminée basse, et attendit.

—Mais, dit Jeanne, que faisons-nous, je vous le répète?

Et elle craignait d'avoir affaire à un fou.

—Nous attendons Me Vonlot, répliqua le guichetier.

Jeanne secoua la tête:

—Vous m'avouerez, dit-elle, que Me Vonlot, s'il a des lettres de Versailles à me communiquer, prend mal son temps et sa salle d'audience.... Ce n'est pas possible que Me Vonlot me fasse attendre ici. Il y a autre chose.

Elle achevait à peine, ces mots, quand une porte qu'elle n'avait pas remarquée s'ouvrit en face d'elle.

C'était une de ces trappes arrondies, véritables monumens de bois et de fer, qui découpent en s'ouvrant dans le fond qu'elles masquaient, une sorte de fond cabalistique, au centre duquel personnage ou paysage paraissent être vivans par magie.

En effet, derrière cette porte, il y avait des degrés qui plongeaient dans quelque corridor mal éclairé, mais plein de vent et de fraîcheur, et au delà de ce corridor, un moment, un seul aussi rapide que l'éclair, Jeanne aperçut, en se haussant sur ses pieds, un espace pareil à celui que mesure une place, et dans cet espace, une ceinture d'hommes et de femmes aux yeux étincelans.

Mais, nous le répétons, ce fut pour Jeanne une vision bien plutôt qu'un coup d'œil; cette vision n'eut pas même le temps de s'entrer de raison. Devant elle, à un plan plus rapproché que n'était cette place, trois personnes apparurent, montant le dernier degré.

Derrière ces personnes, aux degrés inférieurs sans doute, quatre baïonnettes surgirent, blanches et acérées, pareilles à des cierges sinistres qui eussent voulu éclairer cette scène.

Mais la porte ronde se referma. Les trois hommes seuls entrèrent dans le cachot où se trouvait Jeanne.

Cette marchant de surprise en surprise, ou mieux d'inquiétudes en terreurs.

Ce guichetier, qu'elle redoutait l'instant d'avant, elle le vint chercher comme pour avoir sa protection contre les inconnus.

Le guichetier se colla sur la muraille même du cachot, montrant par ce mouvement qu'il voulait, qu'il devait rester spectateur passif de ce qui allait avoir lieu.

Jeanne fut interpellée avant que l'idée lui fut venue de prendre la parole.

Celui des trois hommes, le plus jeune, qui commença. Il était vêtu de noir. Il avait son chapeau sur la tête et tenait dans sa main des papiers, tenus comme la scythale antique.

Les deux autres, moins attendu du guichetier, se dérobaient aux regards dans la partie la plus sombre de la salle.

—Vous êtes, madame, dit cet inconnu, Jeanne de Saint Remy de Valois, épouse de Marie-Antoine-Nicolas comte de Lamotte?

—Oui, monsieur, répondit Jeanne.

—Vous êtes bien née à Fontette, le 22 juillet 1756?

—Oui, monsieur.

—Vous demeurez bien à Paris, rue Neuve-Saint-Gilles?

—Oui, monsieur.... Mais pourquoi m'adressez vous toutes ces questions?

—Madame, je suis fâché que vous ne me reconnaissiez pas; j'ai l'honneur d'être le greffier de la cour.

—Je vous reconnais.

—Alors, madame, je puis remplir mes fonctions en ma qualité que vous venez de reconnaître.

—Un moment, monsieur. A quoi, s'il vous plaît, vos fonctions vous obligent elles?

—A vous lire, madame, l'arrêt qui a été prononcé contre vous en séance du 31 mai 1786.

Jeanne frémit. Elle promena autour d'elle un regard plein d'angoisses et de défiance. Ce n'est pas sans dessein que nous écrivons le second, ce mot défiance, qui paraîtrait le moins fort des deux; Jeanne frissonna d'une angoisse irréfléchie, et en allumant, pour prendre garde, deux yeux terribles dans les ténèbres.

—Vous êtes le greffier Breton, dit-elle alors; mais qui sont ces deux messieurs, vos acolytes?

Le greffier allait répondre, lorsque le guichetier, prévenant sa parole, s'élança auprès de lui, et, à son oreille, glissa ces mots empreints d'une peur ou d'une compassion éloquente:

—Ne le lui dites pas!

Jeanne entendit; elle regarda ces deux hommes plus attentivement qu'elle n'avait fait jusqu'alors. Elle s'étonna de voir l'habit gris de fer, à boutons de fer de l'un, la veste et le bonnet à poils de l'autre; l'étrange tablier qui couvrait la poitrine de ce dernier appela l'attention de Jeanne; ce tablier semblait bruni à certains endroits, taché de sang et d'huile à d'autres.

Elle recula. On eût dit qu'elle se plaît comme pour prendre un vigoureux élan.

Le greffier, s'approchant, lui dit:

—A genoux, s'il vous plaît, madame.

—A genoux! s'écria Jeanne; à genoux! moi!... moi! une Valois, à genoux!

—C'est l'ordre, madame, dit le greffier en s'inclinant.

—Mais, monsieur, objecta Jeanne avec un fatal sourire, vous n'y pensez pas, il faut donc que je vous apprenne la loi. On ne se met pas à genoux sinon pour faire amende honorable.

—Eh bien! madame!

—Eh bien! monsieur, on ne fait amende honorable qu'en conséquence d'un arrêt qui condamne à une peine infamante. Le bannissement n'est pas, que je sache, une peine infamante dans la loi française?

—Je ne vous ai pas dit, madame, que vous fussiez condamnée au bannissement, dit le greffier avec une tristesse grave.

—Alors! s'écria Jeanne avec explosion, à quoi donc suis je condamnée?

—C'est ce que vous allez savoir en écoutant l'arrêt, madame, et, pour l'écouter, vous commencerez, s'il vous plaît, par vous mettre à genoux.

—Jamais! jamais!

—Madame, c'est l'article premier de mes instructions.

—Jamais! jamais, vous dis-je!

—Madame, il est écrit que si la condamnée refuse de s'agenouiller....

—Eh bien!

—Eh bien! la force l'y contraindra.

—La force! envers une femme!

—Une femme ne doit pas plus qu'un homme manquer au respect dû au roi et à la justice.

—Et à la reine! n'est ce pas! cria furieusement Jeanne, car je reconnais bien là, dedans la main d'une femme ennemie!

—Vous avez tort d'accuser la reine, madame; Sa Majesté n'est pour rien dans la rédaction des arrêts de la Cour. Allons, madame, je vous en conjure, épargnez-nous la nécessité des violences; à genoux!

—Jamais! jamais! jamais!

Le greffier roula ses papiers et en tira de sa large poche un fort épais qu'il tenait en réserve dans la prévision de ce qui arrivait.

Et il lut l'ordre formel donné par le procureur-général à la force publique de contraindre l'accusée rebelle à s'agenouiller, pour *satisfaire à justice*.

Jeanne s'arcbouta dans un angle de la prison, en défiant du regard cette force publique, qu'elle avait cru être les baïonnettes dressées sur l'escalier derrière la porte.

Mais le greffier ne la fit pas ouvrir, cette porte, il fit signe aux deux hommes dont nous avons parlé, lesquels des deux s'approchèrent tranquillement comme ces machines de guerre, trapues et inébranlables, qu'on arme contre une muraille dans les sièges.

Un bras de chacun de ces hommes saisit Jeanne sous les épaules et la traîna au milieu de la salle, malgré ses cris et ses hurlemens.

Le greffier s'assit impassible et attendit.

Jeanne ne voyait pas, que pour se faire ainsi traîner, elle avait dû s'agenouiller aux trois-quarts. Un mot du greffier l'en fit s'apercevoir.

—Bien comme cela, dit-il.

Aussitôt le ressort se détendit, Jeanne bondit à deux pieds du sol dans les bras des hommes qui la maintenaient.

—Il est bien inutile que vous criiez ainsi, dit le greffier, car on ne vous entend pas au dehors, et ensuite vous n'entendrez pas la lecture que je dois vous faire de l'arrêt.

—Permettez que j'entende debout, et j'écouterai en silence, dit Jeanne haletante.

—Toutefois qu'un coupable est puni du fouet, dit le greffier. la punition est infamante et entraîne la génuflexion.

—Le fouet! hurla Jeanne. Le fouet! Ah! misérable! Le fouet, dites-vous!...

Et ses vociférations devinrent telles qu'elles étourdirent le greffier, le greffier, les deux aides, et que tous ces hommes perdant la tête, commencèrent, comme des gens ivres, à vouloir dompter la matière par la matière.

Alors ils se jetèrent sur Jeanne et la terrassèrent; mais elle résista victorieusement. Ils voulurent lui faire plier les jarrets; elle raidit ses muscles comme des lames d'acier.

Elle restait suspendue en l'air dans les mains de ces hommes, et elle agitait ses pieds et ses mains de façon à leur infliger de cruelles blessures.

Ils se partagèrent la besogne: un d'eux lui tint les pieds comme dans un étau; les deux autres l'enlevèrent par les poignets et la crièrent au greffier:

—Lisez, lisez toujours sa sentence, monsieur le greffier, sans quoi nous n'en finirons jamais avec cette enragée!

—Je ne laisserai jamais lire une sentence qui me condamne à l'infamie, cria Jeanne en se débattant avec une force surhumaine. Et joignant l'action à la menace, elle domina la voix du greffier par des rugissements et des cris d'une telle acuité, que pas un mot de ce qu'il lut, elle ne l'entendit.

Sa lecture achevée, il replia ses papiers et les remit dans sa poche.

Jeanne croyait qu'il avait fini et fut, et essaya de reprendre des forces pour braver encore ces hommes. Elle fit succéder aux rugissements des éclats de rire plus féroces encore.

—Et, continua le greffier paisiblement, comme fin de formule banale, sera la sentence exécutée sur la place des exécutions, cour de justice du palais!

—Publiquement! hurla la malheureuse. Oh!...

—Monsieur de Paris, je vous livre cette femme, acheva de dire le greffier en s'adressant à l'homme au tablier de cuir.

—Qui donc est cet homme! fit Jeanne dans un dernier paroxysme d'épouvante et de rage.

—Le bourreau! répondit en s'inclinant le greffier, qui rajustait ses manchettes.

ALEXANDRE DUMAS.

(A continuer.)

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,

Mardi soir, 12 Mars 1850.

Le marché à coton a été très animé aujourd'hui [illegible] 13 000 balles [illegible]

[illegible]

Le marché à la farine est ferme. [illegible] à 2 000 barils [illegible]

Les provisions [illegible]

Le whiskey vaut 20¼ @ 20¾ cts le gallon pour le rectifié.

Le change est le même.

Le fret est plus ferme. Quelques navires anglais ont été frétés 5,16 [illegible] d'avance à été fait @ ½ d. Le taux du Havane est 15/16 cts.

Grande vente de tableaux à l'huile.

LUNDI, 18 courant, il sera vendu [illegible]

[illegible]

PORTRAITS

AU DAGUERREOTYPE,

23, Rue du Camp,

M. MOISSONNET qui, pendant [illegible] a ouvert l'établissement [illegible]

[illegible]

☞ Le propriétaire d'[illegible]

L E soussigné a l'honneur d'[illegible] qu'il ouvrira son pavillon de Crême à la Glace [illegible] Jardin de la Maison d'Etat [illegible]

13mars—1 H. WILLOZ.

B. TATOUT & CO.

161, Rue de Chartres, encoignure Toulouse—Ancienne Maison Tatout Frères,

REÇOIVENT par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, un assortiment [illegible] à vendre à très bas prix [illegible]

Bas blancs fins et ordinaires, pour dame et enfant, bas blancs fil d'Ecosse; bas gris melés, bleus, écrus; bas extra-large, à jours et brodés.

Chaussons blancs, écrus [illegible]

Fil Alexandre, 200 yards, couleurs assortis, fil pelote Marshal noir, bleu et couleur. Tavelle en laine, couleurs assorties, tavelle en coton, blanche et noire.

Ganses et lacets assortis de numéros; lacets ferrés pour corsets et souliers, lacets ferrés en soie pour bottines.

Gants soie, blancs et couleurs, pour hommes et pour dames; gants et mitaines filet, égyptien et autres.

Rubans taffetas noir, du No 1 1/2 à 12.

Mouchoirs madras de 30 et 34 pouces; mouchoirs de poche, blancs et à dentelles.

Dentelle, assortie de largeur.

Boutons en nacre, fins et ordinaires et en pour pantalons; boutons en soie et lasting pour habits.

Peignes à poux, assortis, buffle, écaille et ivoire, démêloirs buffle, façon buffle et façon écaille, peignes ivoire fins, et brosses à tête.

Tabatières, buis et cuir-bouilli, nouveau genre.

Plumes acier, porte-plumes et crayons assortis, papiers, ardoises, encre bleue et noire.

Miroirs français, cadre fantaisie.

Epingles assorties, dés à coudre, cuivre et acier.

Aiguilles Warrin, 1re qualité et autres; aiguilles à tricotter et à repriser.

Ciseaux, couteaux et rasoirs assortis.

Cafetières en fer et louches en métal.

Cordes à violon assorties.

Veilleuses sur bois et liège, 1re qualité.

Ficelle coton, lignes de pêche et hameçons.

Poudre françaises parfumée, de riz et cascarie.

Boîtes pour robes et cartes à jouer.

Eau de Cologne, crême de perse et extraits d'odeurs.

Ils ont aussi en magasin une grande variété d'autres articles, &c.

13mars

VINS ET COGNAC—2000 caisses St-Julien, 500 caisses St-Estèphe; 1,250 Château Margaux; 20 caisses vin blanc Haut-Sauterne, 18 caisses Absinthe; 20 b's vieux cognac J J Proust & Co; 50 barriques Montferrand; 10 do Cantenac; 12 do Quéyries. En magasin et à vendre par

13mars FDO DE FUENTES, 22, Vieille Levée.

FEUILLES DE TABAC DE LA HAVANE—100 balles feuilles de tabac de la Havane, Vuelta de Abajo, à vendre par

13mars FDO DE FUENTES, 22, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—Un grand choix des meilleurs cigares et manufactures de la Havane, à vendre par FDO. DE FUENTES,

13mars 22, Vieille Levée.

PEAUX—105 peaux mexicaines reçues de Tampico, par la barque Daniel, à vendre par

13mars FDO DE FUENTES, 22, Vieille Levée.

CANES A SUCRE—Reçus de Tampico par le Daniel—1,300 canes à planter, à vendre par

13mars FDO DE FUENTES, 22, Vieille Levée.

PEAUX DE VEAUX—Venant d'arriver du Havre par le navire Brunswick—2 caisses, peaux de 12 douzaines chaque, à vendre par

13mars FDO DE FUENTES, 22, Vieille Levée.

SALSEPAREILLE—Venant d'arriver, de Tampico—200 balles salsepareille très fraîche; 14 balles JALAP, à vendre par

13mars FDO DE FUENTES, 21, Vieille Levée.

J. MENARD,

181, Rue Vieille-Levée, entre Hôpital et Quartier.

GRAINES, PLANTES, ARBUSTES ET ARBRES FRUITIERS—Reçus par les derniers arrivages de France, un grand assortiment de graines pour le printemps et l'été, une grande variété de graines de fleurs, 2,000 griffes d'asperges de Hollande, arbres fruitiers, pêchers, pruniers, abricotiers, poiriers, pommiers, cognassiers de la Chine, néfliers, gros fruits, grosses figues blanches de Malte, groseilliers rouges et blancs, cassis, framboisiers, vignes de Fontainebleau, chasselas précoce, muscat blanc, do gris, corinthe sans pépin, chasselas de Virginie. Plantes et arbustes en grandes variétés, une grande variété de rosiers en pots et en arrachis, le néflier du Japon, très beau, demi de trois ans, orangers doux, &c. &c.

Le passage pour voir la serre et le jardin de dépôt des plantes, est par le magasin où les personnes sont priées de s'adresser. L'on trouvera des hommes très entendus pour la plantation des arbres et plantes.

Prix très modérés. 11 fév

Vin Rouge en Demi-barriques.

20	demi-barriques vin rouge Château-Margaux, [vieux, de 30 ans]			
20	do	do	Haut Talence	do
20	do	do	St. Julien Médoc	do
20	do	do	St. Estèphe	do, do.

A vendre par DUBUCH FRERES,

15 fev 77, St Louis, entre Royale et Bourbon.

Vin Rouge en Caisses.

100	caisses vin rouge St. Julien Médoc,		
	100 do	do	St. Estèphe Médoc,
	100 do	do	Château Margaux,
	100 do	do	Château Latour,
	100 do	do	Château Lafitte.

A vendre par DUBUCH FRERES,

15 fev 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon.

VINS—60 barriques Montferrand, 40 do Margaux Médoc, 400 caisses Margaux Médoc, en débarquement des navires Henriette et Delia Chapin, venant de Bordeaux et à vendre par

11fév J & J TARDOS, No 21 Vieille Levée.

LISTE MARITIME,

Port de la Nouvelle-Orleans.

—EXPÉDIÉS.—

Steamer Gen Hamer, Boardman, pr Pensacole.
Barque Delia Chapin, McNear, pr Philadelphie.
Blanche, Calhoun, pr Riga.
Brick Rainbow, Emerson, pr Philadelphie.
Susan Spofford, Spofford, pr Philadelphie.
New World, Castern, pr Charleston.
Zerona, Graves, pr Cowes
Goelette Eagle, Thomas, pr New-York.
Myrtle, Smith, pr Tampa.
Elizabeth, Wolff, pr Mobile.
Lucy, Pennell, pr Pensacole.
F C Foster, Canfield, pr Monrovia.
Old Zack, McDonald, pr Alexandrie.

—ARRIVÉS.—

Steamship Falcon, Hartsteine, de Chagres.
Navire Brunswick, Thomas, du Havre.
Bland, Fayen, de Liverpool
Barque Mandarin, Colby, de Baltimore.
Brick Parthenon, Davis, de la Havane.
Adeline Gray, Schneiden, de la Havane.
Goelette Phebuttan, Caro, de Pensacole.
Averick, Peterson, de Pensacole.

—STEAMERS.—

Steamer No 3, Fruissett, des Attakapas.
Storm, Moore, de Camden.
Dixie, Landry, de Bâton Rouge.
[illegible], Johnson, de et Martinville.
Cecelia, Hill, de Pearl River.
Princess, Fairchild, de Bayou Sara.
Anita, Johnston, de Bayou Grosse Tête.
Nouveau, Larose, de la Balize.
Lone Star, Bassett, de Vermillionville.
Amazon, Dobbin, de Point Pleasant.
Kalahbra, Brickell, de St Louis.
Yalesta, Shalcross, pr Louisville.

Au bas du fleuve et montant:

Navires Toronto et Louisiana, et plusieurs autres bâtimens de nation inconnue.

Chargement du navire Brunswick venant du Havre

2 colis marchandises J Faivre—2 do A Jaquet—10 do E Durand & Co—1 do O Talamon—2 do Fils Proteau & Co—1 do E Leon—1 do F Duplessis—2 do Peet & Simons—4 do C J Budde & Co—[illegible]—4090 dames jeannes [illegible]—79 paquets osier—52 rames [illegible] P Broon.

—MEMORANDA.—

CHARLESTON, 7 mars—Arrivé, brick Joseph [illegible], de la Nlle Orléans.

SAVANNAH, 5 mars—Expédiée, Mary-Eddy, pr la Nlle-Orléans.

NEW-YORK, 5 mars—Arrivé, navire [illegible], de la Nlle Orléans; expédié, navire Ava [illegible].

MAISON DE SANTE ET D'ACCOUCHEMENS,

A JOUVENCE,

[illegible] vis-à-vis de la Nouvelle-Orléans [illegible] bateaux à vapeur.

[illegible]

L. BOUDRO

Restaurant de l'Hotel Washington.

L. BOUDRO a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général que depuis dimanche, [illegible] 1850, il a ouvert son Restaurant au Lac Pontchartrain, Hôtel Washington. [illegible]

L. BOUDRO.

L. Le soussigné vient d'acheter de M. J. Louapre l'établissement No 3 [illegible] rue Tremé, avec toutes les voitures, charrettes, chevaux et toutes les ustensiles [illegible] continuera sous la raison de la boulangerie.

Nlle-Orléans, 11 mars 1850.

[illegible] L. SEGURA.

Marchandises de Printemps

REÇU par les derniers arrivages:—10 caisses chapeaux de paille flambards, bords simples [illegible], 12 do do marins do; 4 do do flambards [illegible] 2 do do feutre formes américaines et [illegible], 10 do do de soie, 1re qualité, 2 do araigne, 1 do taffetas noirs, 2 do [illegible] 4 do coutils, divers prix; 4 do rideaux [illegible] brodés et brochés; 1 do éventails noirs [illegible] ombrelles riches; 1 do barège chinés [illegible]; 1 do barège à carreaux; 1 do do tulle guipure brodé pour mantelets et châles [illegible] rubans satin, assortis de numéros et qualités [illegible], Dolnia, Mug & Co. 1 caisse [illegible] noires et blanches, brodés et imitation, 10 [illegible] à carreaux unis et brochés, 5 do mouchoirs madras, 1re qualité, 5 do do suisses; 1 do [illegible] suisse unis; 4 do do plumetis et brochés, [illegible] et couleur; 1 do parapluies pour dames; 1 [illegible] filet, extra, mitaines longues et courtes, &c. [illegible] crêpes de toutes couleurs pr 10 m; 1 do robes [illegible] brodée, blanche et couleur.

[illegible] qu'un assortiment complet d'articles d'importation française, à vendre par

P. BONIS,

Rue Conti, en face de la Banque de la Louisiane, (au Premier).

A VENDRE—300 paniers vin de Champagne de MM. Muller, Ruinart de Rheims.

20 barriques vin de Bordeaux.

Par P. BONIS,

Rue Conti, en face de la Banque de la Louisiane, (au Premier).

[illegible] DE VIE—51 demi, 551 quarts et 152 houteilles de pipes eau de vie des marques suivantes:—Godard-Castillon 1825-Castillon, 1825—Castillon, [illegible]—Martel & Co—Marquet, La[illegible]—A. Seignette—St-Charles—A. Camus—J. Dupuy.

A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 & 19, rue St-Louis

VINAIGRE BLANC—18 demi-barriques vinaigre blanc, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co. 17 & 19, rue St-Louis

LIQUEURS—10 caisses de 12 bouteilles chaque, kirsch. [illegible] caisses de 12 bouteilles chaque, absynthe. [illegible] do 12 do do Liqueurs assorties, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 & 19, rue St-Louis

LES soussignés viennent de recevoir un grand assortiment des articles suivants, qu'ils offrent à vendre à des prix très modérés.

Jambons de Westphalie; idem idem Duffields; jambons préparés par Stagg & Shays; jambons [illegible], champignons secs; sardines au beurre et à l'huile; fromages de Limbourg; moutarde de Maille; [illegible] Gouyave; fruits au vinaigre assortis; [illegible] surpefines idem; vieux cognac de 1811, truffes, pâtés-truffés; petits pois, cèpes et champignons; eau de fleurs d'oranger triple; vins de Bordeaux en barriques; idem idem idem caisses; vin de Bourgogne; idem idem champagne rouge [illegible] mousseux; figues sèches, &c. &c.

[illegible] mars—1m FERBOS FRERES, Encoig. Royale et Dumaine.

Eau-de-Vie de Cognac en Douane.

[illegible] DUPUY & Co—Eau-de-vie pâle et foncée de 1844, 1846, 1847 et 1848, en demi pipes, [illegible] huitièmes, &c.

A. SEIGNETTE — Eau de-vie pâle et foncée, [illegible] preuve, en demi pipes, quarts, huitièmes, &c.

J. DUPUY — Eau-de-vie quatrième preuve idem.

[illegible] eaux-de-vie, toutes d'importations directes et vendues à des conditions avantageuses en cale de la douane

[illegible] mars SECCOMB & VOORHIES, 14, rue Tchoupitoulas.

Nouvelle-Orléans, 8 mars 1850.

LA société ci-devant existant sous la raison Laforest & Squires a été aujourd'hui dissoute par consentement mutuel. A. Laforest est chargé de la liquidation des affaires et fera usage du nom de la société pour la liquidation seulement.

A. LAFOREST.

9 mars—6 GEO. SQUIRES.

LE soussigné devant continuer les affaires de commissions en son nom, sollicite le patronage libéralement accordé à l'ancienne société.

G. W. SQUIRES,

9 mars—6 28, rue de la Vieille-Levée.

A VENDRE—Une négresse créole, âgée de 28 ans, avec son enfant mâle, âgé de 18 mois. Cette négresse est bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, garantie des vices et maladies rédhibitoires. On la donnera à l'essai. S'adresser au bureau rue Toulouse 59. 9 mars ☞

CHAUDIERES—grandeurs assorties en fer fondu et battu—Aussi—barres de grilles et bouches de fourneaux, à vendre par J. Y. DEGANA, 9 mars rue Bienville.

SUCRE de la Havane.—100 caisses jaune, blanc et brun, en débarquement et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, [illegible] 34 rue de la Vieille Levée

R. CHAPMAN,

59, rue Tchoupitoulas (près Poydras,)

MARCHAND DE GRAINS ET DE FOIN.

LES ORDRES SERONT PROMPTEMENT REMPLIS.

Références: J. & R. GEDDES, G. A. FYNCHON.

[illegible] nov—1an

CANDIDAT A LA PLACE DE MAIRE.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer l'hon. A. D. Crossman comme candidat à la réélection pour la place de Maire.

Messieurs les Editeurs,

☞ Veuillez annoncer M. ALEXANDRE GRAILHE, comme candidat à la place de Maire, à la prochaine élection d'avril. Vous obligerez

SES NOMBREUX AMIS DES TROIS MUNICIPALITÉS.

Pour Maire.

Messieurs les Editeurs,

☞ Veuillez m'annoncer comme candidat à la première magistrature de la ville pour les élections d'avril prochain. PETER L. JORE.

Ex Bibliothécaire de l'Etat de la Louisiane.

MM. les Editeurs.

☞ Veuillez annoncer M THOMAS J. SPEAR bien connu par les souvenirs de la crevasse, comme candidat des classes pauvres à la place de maire. Il sera soutenu par

LES MASSES INDEPENDANTES.

☞ MM. les Editeurs, veuillez annoncer comme candidat à la place de Recorder de la 1re Municipalité, W. M. FLEMING. Il sera supporté par le peuple.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille,

☞ Veuillez annoncer que M. P. SHIELDS est candidat à la place d'Alderman du 2me district, 1re municipalité.

PLUSIEURS PROPRIÉTAIRES.

MM. les Editeurs,

☞ Veuillez annoncer GEORGE CLARK, alderman du Cinquième District, Première Municipalité, comme candidat pour la ré-élection à la même place.

Messieurs les Editeurs,

☞ Veuillez annoncer M. H. F. WIESE, comme candidat à la place d'alderman du Cinquième District de la Première Municipalité.

PLUSIEURS VOTANTS.

MM. les Editeurs,

☞ Veuillez annoncer JOHN WELLS, comme candidat à la place d'Alderman du 5me district, 1re municipalité.

QUELQUES VOTANTS.

☞ Veuillez annoncer que M. PAUL BOUTET est candidat *Alderman* pour le 1er district de la 3me Municipalité.

Plusieurs électeurs.

CONSEIL-GÉNÉRAL.

CANDIDATS.

Première Municipalité.

C. ROSELIUS,
PHILIPPE WILLMAN,
L. SURGI,
JULES BENIT.

AVIS.

LE Dr C. FAGET a l'honneur de faire savoir à sa clientèle qu'à partir d'aujourd'hui, on le trouvera dans son cabinet de consultation, de 2 à 3 1/2 heures tous les jours, le dimanche excepté.

25fév—15t

L. BINOCHE.

30, RUE DE CHARTRES, ENCOIGNURE DOUANE, 30

A L'HONNEUR de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne qu'il fera l'ouverture de ses GRANDES NOUVEAUTÉS DE PRINTEMPS, reçus par les derniers arrivages de France, jeudi prochain, 14 mars. 12 mars—15

Mme F. FRYER a l'honneur d'informer les dames qu'elle fera, jeudi 14 courant, l'ouverture de ses nouveautés de printemps, consistant en [illegible] bonnets, [illegible] de couleur, garnitures [illegible] barèges, [illegible] mantelets, capes, dentelles noire et blanche, [illegible] de paille, paille de riz, crêpe, fleurs, cravates et nouveautés de tous genres.

12mars

AUX FASHIONABLES.

PAUL MOTZENBECKER, Tailleur,

Rue Conti, No 75,

Vis-à-vis la Banque de l'Etat,

A l'honneur d'inviter messieurs les Fashionables et ses nombreux pratiques, à venir visiter les marchandises [illegible] de Paris, qu'il vient de recevoir pour la saison d'été.

12mars—1m

V. TARDÉ, COURTIER.

VENTE et ACHAT de toutes espèces de Marchandises

Et PRÊTS D'ARGENT.

185, rue Conti entre Bourgogne et Rempart.

12mars—[illegible]

UNE Dame française désire trouver une place de gouvernante de quelques enfants dans une famille [illegible]. Elle enseignerait le français et [illegible]. S'adresser au bureau de l'Abeille à Mme G. 12mars—4t

LE soussigné vient de prendre M. BERNARD DUPUY comme associé dans la boulangerie No 311 rue Tremé, pour le [illegible]. Ladite société sera sous le nom de B. DUPUY & Co.

Nouvelle-Orléans 11 mars 1850.

12mars—3f L. A. SEGURA.

VOLÉ chez George Schulz, rue Robertson, une somme de [illegible] en argent et une reconnaissance de [illegible] Max Buck, à l'ordre de George Schulz. Le public est prié de ne pas négocier le dit billet, car le paiement en a été arrêté.

12 mars—3 GEORGE SCHULZ.

LATTES—375 milliers lattes du Nord, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,

12mars 9, rue des Magasins, et 11, Magasins Rouges

Conserves alimentaires de Joseph Collin, de Nantes.

PETITS pois accommodés, au jus et au naturel; Fèves accommodées, haricots; bécassines et bécasses truffées [illegible] en daube et en Lâcher; filet de bœuf, poulardes aux truffes, et aux truffes, cuisses de canard et de dinde, caisses et ailes de dinde et de volaille, champignons accommodés, cèpes au naturel, chicorée, épinards et oseilles, pieds de mouton et de veau, poulet, chapon, faisan, perdreaux truffés et aux truffes, perdrix aux choux, beefsteak sauté, canard aux petits pois, terrine d'Angoulême et de Périgueux, salmi d'alouettes de bécasses et de sarcelles, saumon, tranches à l'huile et au beurre, lard doux, bœuf à l'écarlate, fromage de bœuf, pâté de lièvre, &c, pâtes de Toulouse, perdreaux truffés et de pluviers truffés, pâtés d'anguilles, galantine de dinde et de cochon truffés, julienne, sardines au beurre et à l'huile.

Reçues par le navire Charles Hill, du Hâvre, à vendre par AUGTE. MOLIER,

12m—4f No 91, Rue St-Louis.

Habillements pour le printemps et l'Ete.

N. C. FOLGER a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir de sa manufacture à Newark, un grand assortiment de vêtements du dernier genre, se composant en partie des articles suivants:

Habits et pantalons en mérinos français;

Habits sacs et vestes en alpaca noir et de couleur, en toile, desindes, etc. etc.

Pantalons de coutil, blanc et de couleur.

Do de nankin, cotonnade et ginga;

Gilets de dessous en satin, alepine, mérinos et soie brochée;

Do do en piqué blanc et de couleur;

Chemises de toile blanche et imprimée;

Do de coton avec le devant et le col en toile;

Do de coton imprimé;

Do de gingas fil et gingas coton;

Un assortiment général de chemises de dessous, caleçons, mouchoirs de poche cravates, bretelles, chaussettes, valises en tapis, malles, parapluies de soie et de coton.

AUSSI—Habits, pantalons, manteaux, etc. etc, en caoutchouc.

N. C. FOLGER, No 17 Vieille Levée,

9 mars—10 au coin de la rue de la Douane

Habillements d'enfans.

REÇU tout récemment par le steamer Ohio, de New-York, un assortiment complet de vêtemens d'enfans, de toutes grandeurs, pour la saison.

AUSSI—En magasin, un excellent assortiment pour jeunes gens d'habillements d'hiver que j'offre aux familles qui ont des enfans à envoyer au collège.

N. C. FOLGER, No 17 Vieille Levée,

9 mars—10 au coin de la rue de la Douane

Avis aux habitants.

A VENDRE par le soussigné:

5,000 paires de pantalons de cotonnade log cabin

5,000 do do do demins;

10,000 chemises de coton rayé.

Les habitans et maisons de commission qui ont besoin de vêtements d'été pour habitation, sont priés de m'envoyer leurs ordres, mon assortiment dans ce genre étant au grand complet.

Les personnes qui désirent avoir leurs vêtements d'hiver pour habitation, fabriqués à ordre, voudront bien me transmettre leurs demandes avant le 1er juin prochain.

N. C. FOLGER, No 17 Vieille Levée,

9 mars—10 au coin de la rue de la Douane

A LOUER — Le second étage du café "Crescent Coffee-House," et celui de la bâtisse limitrophe du "Crescent Restaurant" le tout formant deux vastes chambres.

Aussi—Le premier et le second étage de l'encoignure de la rue Bienville et de l'Allée de l'Exchange, au-dessus du café "Duty Coffee-House."

Ces chambres conviennent à une imprimerie, ou pour tenir des bureaux qui ont besoin d'être bien placés en ville.

S'adresser à DAMIAN CASAS, soit au Crescent Coffee House, ou au Duty Coffee-House.

19 fev ☞

LE soussigné a rouvert son magasin de bois de charpente sur la Promenade Carondelet, Vieux Bassin, entre les rues Valiere et Robertson. Il sollicite le patronage du public et espère que son exactitude à remplir les ordres qui lui seront confiés par les entrepreneurs, lui engageront à continuer leurs demandes.

20 fév—30 ROBT. G. MUSGROVE.

Vente au prix coûtant—Vente au prix coûtant.

MESSIEURS E. VALMONT & Co, voulant définitivement fermer leur magasin de détail dans le courant de la semaine prochaine, continueront à vendre au prix coûtant ce qui leur reste de leur bel assortiment de marchandises. Positivement décidés à liquider, ils offriront tous les articles au prix de revient exactement, sans aucune addition de frais. Bien qu'excessivement réduit, leur assortiment offre encore beaucoup d'articles convenables pour la saison où nous entrons.

Ils engagent donc les dames et les acheteurs en général à examiner leurs marchandises, dont les prix défieront toute concurrence.

E. VALMONT & Co, rue du Canal, No 50,

8 mars près l'Allée de la Bourse.

Magasin de Musique et d'instrumens de musique en liquidation.

T. E. BENOIT, No 18, rue de Chartres, entre Conti et Bienville, offre son grand assortiment d'instruments et de musique à des prix réduits, qui ne laisseront rien à désirer à l'acheteur pour le bon marché:

Guitares de	$3 à $40.
Violons de	$1 25 à $12.

Flûtes, Clarinettes, Flageolets, instruments en cuivre pour musique militaire, fournitures et accessoires pour tous les instruments à très bas prix.

La monture de cordes de guitare à 40 c.

do do de violon 25 c.

Musique classique et moderne.

40 pour cent de remise sur les prix marqués.

N.B. les marchands de la campagne trouveront un grand avantage en s'adressant à lui pour ce dont ils auront besoin dans cet article.

17 déc ☞

[illegible]

Protection contre l'incendie.

Les personnes qui doutent de la nécessité de posséder un coffre-fort à l'abri de tout danger pour le dépôt de leurs livres, papier, argent et autres articles de grande valeur et de petites dimensions abandonneront ce préjugé en s'adressant à MM. B. Eiler, Brothers & Co. Gribble et Montgomery, Alexander Hill, J. G. Dunbar, Thos. K. Price, Thos. Madock Jr. qui tous ont évité des pertes considérables par l'emploi des coffres forts à l'épreuve du feu, de Rich & Co. Un de ces coffres contenant des billets de banque, à ordre et autres objets précieux, est resté trente deux heures dans le feu, et a conservé à ses propriétaires une valeur dépassant 700 fois celle payée pour l'achat du dit coffre. Tous les coffres d'Asbestos et de Knob qui se trouvaient dans le feu se sont dépointés et leur contenu a été brûlé. Ces faits prouvent d'une manière irrévocable que les personnes qui ont dans les affaires, ne sauraient trop prendre de précaution pour se mettre à l'abri du danger qui les menace. Le soussigné, seul agent des manufacturiers, en cette ville, a en ce moment un bel assortiment de coffres-forts en main, au nombre duquel se trouvent des *coffres serrures de Yale, à l'épreuve de la poudre*. Il continuera à recevoir régulièrement des approvisionnements de toutes dimensions et de tous les genres. Les ordres sont remplis avec soin et exactitude.

ISAAC BRIDGE,

27 fev—30 76 rue des Magasins

Marchandises de printemps à la dernière mode.

M. R. HAGGERTY & BROTHER,

No 58, rue du Canal,

APPELLENT l'attention des dames sur le magnifique assortiment d'articles de Paris, qu'ils viennent de recevoir et qui se composent en partie comme suit:

Barèges unis carreaux, satin, Métaline, Argentine, Albertine, Brillantine, Bresilienne, broché, Brocard, Pompadour, brodé, glacé, doré, lustré, changeant, et imprimés riches. Tissu de soie des nuances et genres. Mousselines, foulards, grenadines et soie; Toile lustrée et soie lustrée pour robes de voyage, jaconas imprimés français, brillantines et mousselines françaises très riches, organdis et balzorines; mousseline suisse blanche et couleur, brodé et broché, dentelles brodées françaises, cols et pèlerines brodés.

Toiles d'Irlande.

Un grand assortiment de toile d'Irlande, venant d'arriver des célèbres manufactures de Gilbon, Molhol and et Ferguson, fil pur, garantie, à vendre à très bas prix. 27 fev ☞

A VENDRE.

RESTAURANT de la République—Hôtel garni No 22, rue le maître entre Condé et Levée.

Pour la condition et les informations s'adresser sur les lieux 1m—8t

LE soussigné, collecteur des taxes d'Etat pour le Cinquième District Représentatif, informe le public et les personnes payant taxe dans le dit district, résidents ou non résidents, qu'il est prêt à recevoir les taxes dues pour l'année 1849 et à délivrer des licences aux professions, états et occupations. Son bureau est situé à l'encoignure St Philippe et Marais et est ouvert depuis 10 heures A. M. jusqu'à deux heures P. M.

J. B. DUNIS, collecteur

26 fév—20t 5me district représentatif

ON désire trouver à louer une **femme de couleur** pouvant faire la cuisine, laver et repasser. S'adresser au No 46, rue Bourbon.

8mars—

Liquidation positive.

Pour cause de départ.

L'ETABLISSEMENT de coiffure et autre encoignure Royale et du Maine, avec les marchandises ou séparément, à la convenance de l'acquéreur. Si d'ici au 1er avril prochain, l'établissement n'est pas vendu, le tout sera vendu à l'encan.

NOTA—Jusqu'à ce jour, les marchandises seront vendues au prix coûtant.

Il y a un bail de trois ans, la police d'assurance sera transférée et l'eau qui est payée pour l'année.

Messieurs les Coiffeurs trouveront un assortiment complet de cheveux. 15 fév—1m

A. BARRAUD, encoignure Royale et Orleans, ayant l'intention d'abandonner totalement le négoce, a l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général, qu'il va vendre tout son stock de marchandises en ce genre, telles que bonnets, cols, manchettes, mouchoirs de dames, lacets et fil d'Ecosse pour dames, etc. Le tout au prix coûtant.

On trouvera chez lui tout ce qui concerne l'article de fantaisie, à des prix très modérés. 14 fév

Charbon de la Virginie, des Mines de Peyton.

LES soussignés ayant été nommés agents pour la vente de cet excellent charbon, informent les habitants qu'ils viennent d'en recevoir cinq chargements qu'ils offrent en vente par chargements ou en quantité, à la convenance des acheteurs.

On peut voir ce charbon au débarquement des bateaux vis-à-vis la rue St-Joseph, au prince, aux bords, au Merchants Exchange et à notre bureau

Pour plus amples informations, s'adresser à

MORTIMER TURNER & Co,

Marchands de charbon,

25fev—30f 271, rue du Camp

LANGUE ANGLAISE.

SYSTÈME ORAL.

J. S. DE PALOS, professeur d'*Anglais, Français et Espagnol* au Fau-bourg de la Bourse tout près de la rue de [illegible] et [illegible] classes depuis 9 heures du matin jusqu'à 1 heure de l'après midi, et le soir depuis 5 heures jusqu'à 9. Son système d'enseignement étant bien connu dans cette ville depuis douze ans, les personnes qui désirent parler en très peu de temps les susdites langues feraient bien de ne pas négliger la meilleure occasion. 25 fév—3m

300	balles coton bon à [illegible] 4/4,				
	100 do	do	do	Richmond	do
	100 balles	do	do	Hanovre	do

25 do coutil à rayes.

100 caisses indiennes claires.

20 do do anglaises échantillons 4/4, à sur droit au drawback,—75 caisses coton blanc, 30 caisses coton en bolle [illegible] de trocde pen kip, 300 balles étoupes, venant d'arriver à vendre par DI. FORREST & Co,

7mars 20 Douane

FAYETTE FOUNDRY.

DAVID GRIFFEY, Propriétaire,

CINCINNATI (OHIO.)

LES soussignés sont nommés agents de cette fonderie, sont prêts à contracter pour

Machines à vapeur,

Moulins à sucre,

Moulins à scies,

Machines à dessécher.

Et en général pour toutes sortes d'ouvrages de fonderie qui seront garantis tant pour la qualité de l'ouvrage que pour celle des matériaux. M. Wm Tift, ayant une expérience de vingt années dans la construction des machines pour sucreries, espère pouvoir donner la plus entière satisfaction. S'adresser à WM. TIFT, au Verandah,

ou à AUGUSTIN & THIBAUT,

25 déc—3m 10, rue Conti

L. F. DELAMARE, fabricant de travaux de zinc, plomb, cuivre, ferblanc et tôle, a l'honneur de prévenir ses clients ainsi que le public en général, qu'il a transféré son domicile rue de la Douane, entre Bourbon et Royale, et invite les Messieurs et Dames de cette ville à venir visiter les travaux de sa fabrication, ayant une commodité supérieure à ce que l'on a fait jusqu'à ce jour, tant pour ustensiles de ménage, tels que bains et baquets de toutes formes, fontaines à filtrer et autres, et quantité d'autres articles trop longs à énumérer, ainsi que garderobes pour cabinets et chambres, garanties sans odeur, installations de bains, pompes et lavabos.

Spécialité de travaux de bâtiments en zinc, pour corniches, ventilateurs de toiture, chassis, dalles, tuyaux, etc.

Couverture en zinc garantie vingt ans sans réparations. 4 mars

Fabricant de Fourneaux Economiques.

CLAVEZ & Co,

Rue de Chartres, 135, entre Toulouse et St-Louis

ON trouvera dans leur magasin de toutes grandeurs, de fourneaux portatifs, et tous les ustensiles nécessaires à la cuisine, à des prix très modérés. 11 août

Hotel du Commerce,

Rue d'O'Reilly, 108, près celle de Cuba, à la Havane.

CET Hôtel situé dans le quartier le plus fréquenté de la ville, près du port, de la place d'Armes et des Promenades, est avantageusement connu à la Havane depuis plusieurs années. Mme Dalliers qui le dirige a tout fait pour rendre aux voyageurs cet Hôtel agréable, tant sous le rapport des chambres larges et aérées que sous le rapport de la table. Les témoignages de satisfaction qu'elle a reçus des étrangers qui ont logé dans sa maison, lui donnent le droit de le recommander sans crainte à tous les voyageurs qui se rendent à la Havane.

25jan—3m3fps

HOTEL DE MONTEREY

A MONTEREY (MEXIQUE.)

LES voyageurs qui se rendent à MONTEREY au Mexique, sont prévenus qu'un vaste et magnifique hôtel vient d'y être établi sous le nom de HOTEL DE MONTEREY. Le propriétaire de cet établissement n'a rien négligé pour le faire un séjour agréable à ses pensionnaires. Les chambres sont commodes et parfaitement aérées, et la table est servie de façon à satisfaire toutes les exigences des gourmets.

29 janv ☞

MAGASIN DE SOIERIES EN GROS

AU COMPTANT.

C. YALE Jr. & Co,

Soierie nouveautés.

—CHAPEAUX DE PAILLE, FANTAISIES, ARTICLES POUR MODISTES, RUBANS, DENTELLES, GANTS, SHALS, TOILE ET BAS.

No 27, rue des Magasins, Entre Commune et Gravier

23 jan—6 m

Vin Blanc en Demi-barriques,

50	1/2 barriques vin blanc	Ht-Sauterne	vieux	
25	do	do	Ht-Barsac,	do
25	do	do	Sauterne ordinaire	
25	do	do	Barsac	do,

A vendre par DUBUCH FRERES,

15 fev 77, St Louis, entre Royale et Bourbon.

Clorure de Soude de Labarraque,

Do do do imitation,

Fécule française de 1/2 once à 8 onces,

Oreille en pâte,

Bleu soluble, dit bleu carmin,

Carmin liquide dégraissé,

Lessive d'acier, idem de fer,

Bandages de tous genres et de tous prix,

Sulfate de quinine, de Pelletier, de Robiquet et autres fabricants français, etc., etc., en débarque ment et à vendre en gros par

H. BONNABEL, Droguiste,

8 mars 37, Tchoupitoulas, enc. Natchez.

FERBLANC, CUIVRE, &c—En déchargement et à vendre en magasin:

[illegible]

AMUSEMENTS.

Théatre d'Orléans.

Jeudi 14 mars 1850,

Bénéfice de M. E. PREVOST, chef d'orchestre.

La première représentation de la reprise de

LUCRECE BORGIA,

Grand opéra en 4 actes, de Donizetti,

La première représentation de

LE PETIT FILS,

Vaudeville nouveau en 1 acte

☞ On commencera à 7½ heures

☞ En attendant le PROPHETE, Grand opéra de Meyerbeer.

Théatre des Variétés

DE PLACIDE—RUE GRAVIER.

MERCREDI SOIR 13 MARS 1850

LE DIABLE A PARIS, drame en deux actes

Le spectacle sera terminé par

LA PERI, ballet féerique.

Premières loges et parquets	75 cents
Secondes loges	50 cents.
Galerie pour les hommes de couleur	25 cents.

LES CAMPBELLS ARRIVENT!

☞ *COMMERCIAL EXCHANGE* ☞

IMMENSE SUCCÈS—Deuxième semaine de la Troupe d'Opéra de Kimberly.

LUNDI SOIR, 11 MARS 1850,

Et tous les soirs de la semaine,

Première représentation à la Nouvelle-Orléans de la

GRANDE PROMENADE MUSICO-BURLESQUE DE CAMPBELL.

Les représentations de la semaine se composeront de mélodies nouvelles, opéras-bouffes, danses comiques, &c. &c.

☞ Pour plus amples détails voyez les programmes. A. B. HARTWELL,

11 mars—6 Directeur

Experiences merveilleuse

HARMONY HALL.

M. THEOPHILE FISKE FERA TOUS LES SOIRS, un cours sur la science nouvellement découverte et nommée ELECTRO-BIOLOGIE. Les expériences seront faites sur des personnes bien connues en ville et surprendront des spectateurs par les résultats extraordinaires et amusants. Les expériences commenceront à sept heures et demie. Billets, 50 cents, un cavalier et deux dames $1

9 mars

SALLE DE BAL DU GLOBE.

Encoignure St-Claude et St Pierre, près du Vieux Bassin.

LE propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin et tout le goût possible, sera ouvert tout l'hiver—[illegible] régulièrement tous les lundis mercredis, jeudis et samedis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville et rien ne sera négligé pour rendre les réunions aussi agréables que possible. La police y sera active et [illegible].

SALVADOR VIOSCA, propriétaire

WHITE [illegible], directeur

N. B.—On trouvera [illegible] cet établissement un café contenant les liqueurs et vins de premier choix ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus agréables. 16 oct— ☞

TRESORERIE.

Baton Rouge, février 1850.

Aux collecteurs des taxes de l'Etat de la Louisiane.

AVIS est par le présent donné qu'à l'avenir il ne sera reçu aucun certificat de dépôts, excepté ceux tirés par la Banque de la Louisiane. GEO. C. McWORTHER,

26 fév ☞ Trésorier d'Etat.

IMMENSE STOCK.

Marchandises Sèches en Commission

CHEZ KING, 72, RUE GRAVIER.

NOUVELLEMENT reçues du Nord et ordonnées pour être vendues, sans avoir égard aux prix coûtants, les sommes devant être immédiatement remises.

La description ci dessous comprend une partie des articles:

Velours, Mantilles, Soieries, Toile, Pelerines, Cols, Gorgets, Indiennes, Jaconas, Cotonnade, Flanelles, Serviettes, Draps de lit, Toile à chemises, Mouchoirs d'écosse et Mousseline Suisse, Draps, Linge de table, Chapeaux, Parapluies, Ombrelles, Moulins, etc, etc.

La réputation que cette maison s'est acquise pour la vente de ses marchandises en commission, en fait un des meilleurs endroits de la ville pour les acheteurs.

[illegible] MAISON BLANCHE DE KING, [illegible] 72, rue Gravier.

BANQUE DE CITÉ.

Nouvelle-Orléans 5 janvier 1850.

AVIS—Les détenteurs des billets de la Banque de Cité sont invités à les présenter au remboursement avant le [illegible], afin de parvenir à retirer de la circulation tous les billets émis par cette Banque dont la charte expire le 1er mai prochain.

Par ordre de la direction.

7jan—1m R. J. PALFREY, Caissier.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil.

Nouvelle-Orléans, 26 février 1850.

LE SCRIP de cette compagnie a été reçu pour 1849 et sera délivré aux ayant-droits.

26 fév—1m.

Boulangerie des Etats-Unis.

LES soussignés ayant acheté l'intérêt entier de M. [illegible], gendre dans la boulangerie des Etats-Unis, cet établissement sera conduit à l'avenir sous la raison J. H. Durkey & Co. J. M. Lepeyre reste comme par le passé commanditaire de la maison.

J. H. DURKEY,

6 mars—6 ISAAC RODRIGUEZ.

UNE personne venant de France, désire trouver une place de professeur dans une famille française ou américaine. Il parle l'anglais couramment ainsi que les langues espagnoles et allemandes. Les meilleures informations seront fournies. S'adresser au bureau de ce journal au nom de *la jeune France*. 26 fev—30

OLYMPE,

No 34, Rue de Chartres, encoignure Chartres et Douane

A L'HONNEUR de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France un superbe choix de marchandises de modes et nouveautés de printemps consistant principalement en capotes de crêpe et de tulle, chapeaux de paille d'Italie, chapeaux de paille de riz, chapeaux de paille d'Amazone et de [illegible] châles dentelle et fort, mantelets et canezous en dentelle et foulard, mantilles, bonnets riches, en soie et filet, mousseline blanche brodée, broderie anglaise, jaconat imprimé, etc. etc. que le [illegible] l'ouverture lundi prochain, 11 du courant, au No 34, rue de Chartres, encoignure Douane. 6 mars—6t

Habitation-Sucrerie a vendre

UNE Habitation établie en Sucrerie, située dans la paroisse St Charles, à vendre par la banque de l'Association Consolidée.

Pour plus amples informations s'adresser à

G. MILTENBERGER,

7mars ☞ Caissier.

Fin du Vicomte de Bragelonne.

LA troisième et dernière livraison du Vicomte de Bragelonne, contenant la fin de cet intéressant roman, est en vente à la librairie de

V. HEBERT,

5mars 149, rue de Chartres

Demande d'ouvrière.

UNE modiste française trouverait de l'occupation dans un magasin situé à Natchez. Pour plus amples renseignements s'adresser au magasin de variétés No 84, rue de Chartres, ch [illegible]

5 mars—6 F. JAUFFRED.

PIANO ET CHANT.

UNE élève DU CÉLÈBRE PRUDENT, Mlle J. DUCLOS, tout récemment arrivée de France, se chargerait encore de l'éducation musicale de 3 ou 4 jeunes demoiselles.

Pour plus amples renseignements, s'adresser de 8 à 10 et de 1 à 3 heures, à

M. NADAU DU TREIL,

5mars—1m 177, rue St Pierre.

Veaux Cirés.

A VENDRE en débarquement du navire Onward, venant du Havre—12 douzaines veaux cirés. DUFOUR, WILLIAMSON & Co,

5 mars 35, rue Natchez

$5 *de Récompense*

SERONT payées à la personne qui ramènera au No 63, rue des Remparts encoignure Bienville, la petite négresse LIZE, âgée de 12 à 13 ans, elle est très noire, parle l'anglais et le français, et est très intelligente. Elle est absente depuis quatre semaines. 5 mars

RIZ DE LA CAROLINE—50 boucauts en débarquement de la barque Saranac, à vendre par B. VALLS,

5mars 37, rue Commune

RIZ de la Caroline—50 boucauts 1re qualité en débarquement de la goëlette Louisiana, à vendre par B. VALLS,

7mars 37, Commune

PICADURA—9 barils, à vendre par B. VALLS,

7mars 37, Commune

SUCRE DE LA HAVANE—30 caisses jaune, en débarquement du brick Salvador, à vendre par B. VALLS,

22 fév 37, Commune

CIGARES—90,000 Cilindrados dos Hermanos, en débarquement du brick Salvador, à vendre par B. VALLS,

22 fév 37, Commune

GRAINE pour oiseaux, à vendre par B. VALLS,

22fév 37, rue de la Commune

CHANDELLE de l'Etoile et Adamantine—35 caisses de 4 & 6 à la livre, à vendre par

27fév J F BERCIER, 54, Vieille Levée

A VENDRE en débarquement du navire Herald de Glasgow—2 punchons vieux whiskey, qualité supérieure, à vendre par

DUFOUR, WILLIAMSON & Co,

30 jan No. 35 rue Natchez

A VENDRE—600 caisses vin rouge Médoc, en débarquement du navire Orlando, s'adresser à

PIERRE POUTZ,

8 fév 93 rue de la Douane

$20 *de Récompense.*

UNE récompense de dix piastres sera payée à quiconque logera dans une des geôles de la ville ou délivrera au soussigné la griffonne SOPHIE. La dite esclave parle français et anglais, elle a la marque d'un coup de fouet sur la joue gauche, taille de 5 pieds 2 pouces et vêtue d'une robe rougeâtre et d'un châle noir. DIX PIASTRES seront payées en sus à la personne qui indiquera où elle a passé la dernière semaine. E. R. BORN,

27 fév ☞ 116, rue de la Vieille-Levée

$10 *de Récompense.*

PARTI marron, le nègre nommé CHARLES, appartenant à la succession de John [illegible] [illegible]

[illegible]